

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 80 (1988)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Pour la paix, contre le benzol  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-386320>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Pour la paix, contre le benzol

La guerre froide échauffe les journaux. En cette année 1950, qui voit les débuts du maccarthysme aux Etats-Unis, ceux de la guerre de Corée, la mise hors-la-loi du parti communiste en Afrique du Sud et le procès de force opposants réputés «titistes» ou «espions» en Europe de l'Est et en URSS, *La Voix Chimique* ne saurait véhiculer une information inerte, des nouvelles au pH neutre. Elle milite donc pour l'appel de Stockholm, qui exige «*l'interdiction absolue de l'arme atomique, arme d'épouvante et d'extermination massive des populations*». Couronnement d'une longue campagne animée par les communistes et leurs compagnons de route dans le monde entier, l'appel s'adresse «*à tous ceux qui veulent la paix*». Pour décider les hésitants, *La Voix Chimique* précise: «*Signer l'appel de Stockholm, c'est défendre nos contrats collectifs.*»

*La Voix Chimique* est le bulletin d'information genevois de la Fédération suisse des ouvriers du textile et de fabriques (FOTF, aujourd'hui FTCP: textile, chimie, papier). Ce modeste bulletin ronéotypé, en somme, est l'ancêtre de *Germinal*, l'actuel organe du syndicat.

Mais ce qui frappe le plus, à feuilleter ses numéros de 1950, ce n'est pas le sens foudroyant du raccourci (de la bombe atomique au contrat collectif!) que montrent les rédacteurs. C'est l'importance qu'ils accordent aux problèmes d'hygiène et de santé. Pas un numéro qui n'y consacre une large place. Des exemples? En mars, sous le titre: «*Mesures de prévention à l'égard des solvants organiques*», on résume un article de la *Revue suisse d'hygiène*. En juin, on reprend et précise le thème à propos du benzol: une page d'informations claires, en langage courant, détaillant des mesures concrètes. En octobre, on décrit les règles d'hygiène et sécurité valables en Italie aux termes du contrat type de la chimie...

Mieux encore, les militants qui collaborent au journal se transforment en *interviewers* sur le terrain. Dans le numéro de mars 1950, signé: «*Deux ouvriers*», voici le reportage d'une visite au Centre de dépistage des maladies professionnelles. Il mérite la reproduction intégrale.

*«Nous sommes allés rendre visite à ce Centre un soir et nous avons pu nous entretenir avec le professeur Carozzi et le Dr Oltramare.*

- *Quel est le but de votre Centre?*
- *Permettre aux ouvriers de lutter efficacement contre les maladies professionnelles par une meilleure prévention. Dans ce but, nous examinons gratuitement tous ceux qui ressentent un trouble quelconque qu'ils attribuent au travail.*

- *Faites-vous une visite complète?*
- *Oui, et quand c'est nécessaire nous demandons à nous rendre sur le lieu du travail. Nous insistons sur l'importance qu'a pour le médecin d'usine la connaissance exacte des conditions de travail (étude des produits utilisés, dosage de l'air, etc.).*
- *Les patrons laissent-ils volontiers visiter leur entreprise?*
- *Eh bien, à la Société genevoise des Instruments de Physique, nous avons été très bien reçus. Un ouvrier souffrait d'eczéma aux mains par suite de l'emploi d'un certain produit. Nous lui avons prescrit une pommade de protection. Il s'en enduit les mains le matin d'une fine pellicule. Quand il sort de l'usine, il se lave les mains comme d'habitude et tout part. L'eczéma a disparu.*
- *Cette pommade protège-t-elle contre toutes les substances?*
- *Non, mais nous en avons de différentes compositions.*
- *Et si le patron refuse la visite des locaux?*
- *Alors le patient peut s'adresser à l'inspecteur du travail qui, lui, peut effectuer une visite en compagnie du médecin.*
- *Avez-vous eu beaucoup de cas à examiner?*
- *Surtout des mécaniciens et des garagistes. A ce propos nous insistons sur le fait que plus nous aurons de cas à examiner, mieux nous pourrons lutter contre les maladies. Nous arriverons à faire allonger la liste des produits dangereux de la Caisse nationale et nous aurons plus de poids auprès d'elle.*
- *Entrevoyez-vous d'autres moyens de protection?*
- *Oui, par exemple, un examen médical à l'embauche qui éviterait de mettre un ouvrier à un poste dangereux pour sa santé. En associant le médecin au chimiste, par exemple, dans l'étude des procédés de fabrication, serait également le moyen d'éviter là-aussi des dangers très grands.*

*« Cette visite très intéressante nous a permis de nous rendre compte que chacun de nous qui se sent malade devra aller auprès des ces spécialistes, expérimentés dans la médecine du travail; ce sera pour nous la garantie d'une meilleure protection de notre santé. L'adresse en est: avenue du Mail, Polyclinique, Centre de dépistage des maladies professionnelles. »*